

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 4 janvier 2018

Monsieur le Procureur
Tribunal de grande instance de Metz
3 Rue Haute Pierre
57000 Metz

Monsieur,

Deux articles parus dans la presse du samedi 30 décembre 2017 ont particulièrement attiré mon attention et celle de plusieurs citoyens (Pièces jointes N°1).

Ces articles avaient pour sujet l'annulation, par le tribunal administratif, de la délibération par laquelle le syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est (Sydeme) a adopté son budget primitif de 2016.

Dans son jugement, le tribunal indiquait que les 2 041 824€ inscrits en tant que produits exceptionnels en section de fonctionnement *« ne correspondaient à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier »*, ajoutant *« que ces montants avaient été surévalués aux seules fins d'adopter un budget en équilibre »*.

Les explications données par le président de cet organisme nous ont laissés pantois. C'est donc au sujet de celles-ci que je me permets de vous écrire au nom de contribuables et de bénéficiaires des services du Sydeme.

En guise d'explications, le président du Sydeme avoue avoir *« mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal »*. J'ai réagi à ces propos par un article paru le Républicain-Lorrain du lendemain (Pièce jointe N°2).

En matière de finances publiques, la notion d'insincérité est caractérisée par *« l'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire »*. En annulant ce budget, le tribunal ne sous-entendait-il pas de son insincérité ? Sinon, comment qualifier cette intention de mauvaise foi ?

Comme il est indiqué sur son site internet, le Sydeme est un organisme administré par une assemblée délibérante, le Comité Syndical, qui prend toutes les décisions dont deux sont de voter le budget et de décider des investissements.

Les membres de ce Comité Syndical sont des élus de communes adhérentes de Moselle et d'Alsace-Bossue ; le président du Sydeme lui-même étant à son 5^{ème} mandat de maire (document N°3).

Le principe d'équilibre budgétaire n'est pas propre au Sydeme, puisque les collectivités territoriales sont également astreintes au respect de celui-ci. C'est donc une notion que chaque élu, de surcroit lorsqu'il est maire, n'ignore pas. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les dirigeants du Sydeme à voter des recettes fictives, sauf à admettre que cette pratique est utilisée dans le cadre de leur mandat électif.

Le budget 2016 ayant été voté en toute illégalité, en serait-il autrement pour les budgets suivants ? En tout état de cause, le remède est vite trouvé : réduire les dépenses et/ou augmenter les redevances des bénéficiaires du service.

Monsieur le Procureur, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Ainsi que je l'indiquais dans mon droit de réponse, si une démission collective est d'une évidence, quelle suite pensez-vous donner à cette lamentable affaire qui démontre une incompétence, une mauvaise foi manifeste, une fuite en avant et de surcroit conforte l'image lamentable et négative qu'ont les citoyens des élus, des politiques dont je fais partie.

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 4 janvier 2018

Monsieur le Préfet
Préfecture de Metz
9 Place de la Préfecture
57000 Metz

Monsieur,

Deux articles parus dans la presse du samedi 30 décembre 2017 ont particulièrement attiré mon attention et celle de plusieurs citoyens (Pièces jointes N°1).

Ces articles avaient pour sujet l'annulation, par le tribunal administratif, de la délibération par laquelle le syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est (Sydeme) a adopté son budget primitif de 2016.

Dans son jugement, le tribunal indiquait que les 2 041 824€ inscrits en tant que produits exceptionnels en section de fonctionnement *« ne correspondaient à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier »*, ajoutant *« que ces montants avaient été surévalués aux seules fins d'adopter un budget en équilibre »*.

Les explications données par le président de cet organisme nous ont laissés pantois. C'est donc au sujet de celles-ci que je me permets de vous écrire au nom de contribuables et de bénéficiaires des services du Sydeme.

En guise d'explications, le président du Sydeme avoue avoir *« mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal »*. J'ai réagi à ces propos par un article paru le Républicain-Lorrain du lendemain (Pièce jointe N°2).

En matière de finances publiques, la notion d'insincérité est caractérisée par *« l'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire »*. En annulant ce budget, le tribunal ne sous-entendait-il pas de son insincérité ? Sinon, comment qualifier cette intention de mauvaise foi ?

Comme il est indiqué sur son site internet, le Sydeme est un organisme administré par une assemblée délibérante, le Comité Syndical, qui prend toutes les décisions dont deux sont de voter le budget et de décider des investissements.

Les membres de ce Comité Syndical sont des élus de communes adhérentes de Moselle et d'Alsace-Bossue ; le président du Sydeme lui-même étant à son 5^{ème} mandat de maire (document N°3). Le principe d'équilibre budgétaire n'est pas propre au Sydeme, puisque les collectivités territoriales sont également astreintes au respect de celui-ci. C'est donc une notion que chaque élu, de surcroît lorsqu'il est maire, n'ignore pas. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les dirigeants du Sydeme à voter des recettes fictives, sauf à admettre que cette pratique est utilisée dans le cadre de leur mandat électif.

Le budget 2016 ayant été voté en toute illégalité, en serait-il autrement pour les budgets suivants ? En tout état de cause, le remède est vite trouvé : réduire les dépenses et/ou augmenter les redevances des bénéficiaires du service.

Monsieur le Préfet, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Ainsi que je l'indiquais dans mon droit de réponse, si une démission collective est d'une évidence, quelle suite pensez-vous donner à cette lamentable affaire qui démontre une incompétence, une mauvaise foi manifeste, une fuite en avant et de surcroît conforte l'image lamentable et négative qu'ont les citoyens des élus, des politiques dont je fais partie.

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 4 janvier 2018

Monsieur le Directeur de la
Chambre régionale des comptes
Grand Est
3-5 rue de la Citadelle
57000 Metz

Monsieur,

Deux articles parus dans la presse du samedi 30 décembre 2017 ont particulièrement attiré mon attention et celle de plusieurs citoyens (Pièces jointes N°1).

Ces articles avaient pour sujet l'annulation, par le tribunal administratif, de la délibération par laquelle le syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est (Sydeme) a adopté son budget primitif de 2016.

Dans son jugement, le tribunal indiquait que les 2 041 824€ inscrits en tant que produits exceptionnels en section de fonctionnement *« ne correspondaient à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier »*, ajoutant *« que ces montants avaient été surévalués aux seules fins d'adopter un budget en équilibre »*.

Les explications données par le président de cet organisme nous ont laissés pantois. C'est donc au sujet de celles-ci que je me permets de vous écrire au nom de contribuables et de bénéficiaires des services du Sydeme.

En guise d'explications, le président du Sydeme avoue avoir *« mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal »*. J'ai réagi à ces propos par un article paru le Républicain-Lorrain du lendemain (Pièce jointe N°2).

En matière de finances publiques, la notion d'insincérité est caractérisée par *« l'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire »*. En annulant ce budget, le tribunal ne sous-entendait-il pas de son insincérité ? Sinon, comment qualifier cette intention de mauvaise foi ?

Comme il est indiqué sur son site internet, le Sydeme est un organisme administré par une assemblée délibérante, le Comité Syndical, qui prend toutes les décisions dont deux sont de voter le budget et de décider des investissements.

Les membres de ce Comité Syndical sont des élus de communes adhérentes de Moselle et d'Alsace-Bossue ; le président du Sydeme lui-même étant à son 5^{ème} mandat de maire (document N°3). Le principe d'équilibre budgétaire n'est pas propre au Sydeme, puisque les collectivités territoriales sont également astreintes au respect de celui-ci. C'est donc une notion que chaque élu, de surcroît lorsqu'il est maire, n'ignore pas. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les dirigeants du Sydeme à voter des recettes fictives, sauf à admettre que cette pratique est utilisée dans le cadre de leur mandat électif.

Le budget 2016 ayant été voté en toute illégalité, en serait-il autrement pour les budgets suivants ? En tout état de cause, le remède est vite trouvé : réduire les dépenses et/ou augmenter les redevances des bénéficiaires du service.

Monsieur le Directeur, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Ainsi que je l'indiquais dans mon droit de réponse, si une démission collective est d'une évidence, quelle suite pensez-vous donner à cette lamentable affaire qui démontre une incompétence, une mauvaise foi manifeste, une fuite en avant et de surcroît conforte l'image lamentable et négative qu'ont les citoyens des élus, des politiques dont je fais partie.

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 4 janvier 2018

Monsieur le Directeur
DIRECCTE Lorraine
1, rue du Chanoine COLIN
57000 Metz

Monsieur,

Deux articles parus dans la presse du samedi 30 décembre 2017 ont particulièrement attiré mon attention et celle de plusieurs citoyens (Pièces jointes N°1).

Ces articles avaient pour sujet l'annulation, par le tribunal administratif, de la délibération par laquelle le syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est (Sydeme) a adopté son budget primitif de 2016.

Dans son jugement, le tribunal indiquait que les 2 041 824€ inscrits en tant que produits exceptionnels en section de fonctionnement *« ne correspondaient à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier »*, ajoutant *« que ces montants avaient été surévalués aux seules fins d'adopter un budget en équilibre »*.

Les explications données par le président de cet organisme nous ont laissés pantois. C'est donc au sujet de celles-ci que je me permets de vous écrire au nom de contribuables et de bénéficiaires des services du Sydeme.

En guise d'explications, le président du Sydeme avoue avoir *« mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal »*. J'ai réagi à ces propos par un article paru le Républicain-Lorrain du lendemain (Pièce jointe N°2).

En matière de finances publiques, la notion d'insincérité est caractérisée par *« l'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire »*. En annulant ce budget, le tribunal ne sous-entendait-il pas de son insincérité ? Sinon, comment qualifier cette intention de mauvaise foi ?

Comme il est indiqué sur son site internet, le Sydeme est un organisme administré par une assemblée délibérante, le Comité Syndical, qui prend toutes les décisions dont deux sont de voter le budget et de décider des investissements.

Les membres de ce Comité Syndical sont des élus de communes adhérentes de Moselle et d'Alsace-Bossue ; le président du Sydeme lui-même étant à son 5^{ème} mandat de maire (document N°3). Le principe d'équilibre budgétaire n'est pas propre au Sydeme, puisque les collectivités territoriales sont également astreintes au respect de celui-ci. C'est donc une notion que chaque élu, de surcroît lorsqu'il est maire, n'ignore pas. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les dirigeants du Sydeme à voter des recettes fictives, sauf à admettre que cette pratique est utilisée dans le cadre de leur mandat électif.

Le budget 2016 ayant été voté en toute illégalité, en serait-il autrement pour les budgets suivants ? En tout état de cause, le remède est vite trouvé : réduire les dépenses et/ou augmenter les redevances des bénéficiaires du service.

Monsieur le Directeur, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Ainsi que je l'indiquais dans mon droit de réponse, si une démission collective est d'une évidence, quelle suite pensez-vous donner à cette lamentable affaire qui démontre une incompétence, une mauvaise foi manifeste, une fuite en avant et de surcroît conforte l'image lamentable et négative qu'ont les citoyens des élus, des politiques dont je fais partie.

Mandats locaux du Président, des vice-présidents et des membres du bureau.

Président, M. Serge STARCK, maire de Nousseviller-Saint-Nabor ;

1er Vice-président, M. Gilbert SCHUH, maire de Morsbach, vice-président de l'agglomération de Forbach ;

2e Vice-président, Mme Simone RAMSAIER, maire de Béning-lès-Saint-Avold ;

3e Vice-président, M. Valentin BECK, maire de Ham-sous-Varsberg ;

4e Vice-président, M. Victor MICHEL, maire délégué de Chémery lès Faulquemont, président de la commission finances de la commune de Faulquemont ;

5e Vice-président, M. Jean-Luc LUTZ, maire de Bliesbruck ;

6e Vice-président, M. Cyrille FÉTIQUE, maire de Saint-Jean-Rohrbach ;

7e Vice-président, M. Francis SIDOT, maire de Montbronn ;

8e Vice-président, M. Guy BORN, maire de Bérig-Vintrange ;

Jean-Paul HILPERT, maire de Thédling ;

Jean-Bernard MARTIN, maire de Cocheren ;

Joël NIEDERLANDER, maire de Grosbliderstroff, Vice-président Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

Denis NILLES, conseiller municipal délégué de Sarreguemines, vice-président Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Frédéric MULLER, vice-président de la communauté d'agglomération Saint-avold Synergie

Danièle STAUB, maire de Haute-Vigneulles (57)

André DUPPRÉ, Président de la régie FIBRESO ;

Eric HEMMERT, maire de Rimling

Salvatore FIORETTO, adjoint au maire de creutzwald

François TROMBINI maire de Téterchen et Vice-président conseil communautaire du pays boulageois

Jean-Victor STARCK maire de Oberdorff

Jean MATHIA adjoint au maire d'Asswiller + Vice-président conseil communautaire Alsace-Bossue

Marc SENE, maire de Sarre-Union ;

Jean-Paul TINNES, maire de Rémeling ;

Roland GLODEN adjoint au maire de Bouzonville.